



Société
des Régates
du Havre



AVIS DE COURSE

CHAMPIONNAT DE LIGUE DERIVEURS R1

Samedi 03 juin 2023 et Dimanche 04 juin 2023 (deux régates distinctes)

Autorité Organisatrice : Société des Régates du Havre (SRH)
Grade 5A

La mention « [DP] » dans une règle de l'avis de course (AC) signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

Prévention des violences et incivilités

La FFVoile rappelle que les manifestations sportives sont avant tout un espace d'échanges et de partages ouvert et accessible à toutes et à tous.

A ce titre, il est demandé aux concurrents.es et aux accompagnateurs.trices de se comporter en toutes circonstances, à terre comme sur l'eau, de façon courtoise et respectueuse indépendamment de l'origine, du genre ou de l'orientation sexuelle des autres participants.es

1. REGLES

La régata sera régie par :

- 1.1 Les règles telles que définies dans Les Règles de Course à la Voile,
- 1.2 Les règlements fédéraux.
- 1.3 En cas de traduction de cet avis de course, le texte français prévaudra.

2. INSTRUCTIONS DE COURSE (IC)

Les instructions de course et les annexes éventuelles seront :

- Publiées selon la prescription fédérale.
- Disponibles sur le tableau officiel situé en terrasse de la SRH.

3. COMMUNICATION

- 3.1 Le tableau officiel sera situé sur la vitrine située au 1^{er} étage de la SRH.
- 3.2 [DP] A partir du premier signal d'avertissement jusqu'à la fin de la dernière course du jour, sauf en cas d'urgence, un bateau ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux.

4. ADMISSIBILITÉ ET INSCRIPTIONS

- 4.1 La régata est ouverte uniquement aux coureurs (au moins un des coureurs pour les équipages en double) en possession d'une **licence Club FFVoile délivrée par un club normand**, sauf invitations nominatives, sollicitées via les entraîneurs.

Sont autorisées les séries suivantes :

- ILCA 4, ILCA 6 et ILCA 7
- 420
- Intersérie dériveurs doubles, intersérie dériveurs simples.

4.2 Documents exigibles à l'inscription

4.2.1 Pour chaque concurrent :

- la licence Club FFVoile mention « compétition » valide
ou
- la licence Club FFVoile mention « adhésion » ou « pratiquant » accompagnée, pour les mineurs, de l'attestation du renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur.

4.2.2 Pour le bateau :

- le certificat de jauge
- si nécessaire, l'autorisation de port de publicité.

4.3 Il n'y aura pas d'inscription physique sur place.

4.4 Pour être considéré comme inscrit à l'épreuve, un bateau devra s'acquitter de toutes les exigences d'inscription et payer tous les droits.

5. PROCEDURE D'INSCRIPTION ET DROITS À PAYER

5.1 Les droits requis sont les suivants : tarif de 5 € par coureur et par jour.

5.2 Conditions de remboursement :

En cas de désistement, les coureurs ne seront remboursés qu'en cas de force majeure, après décision de l'Autorité Organisatrice qui pourra exiger un certificat médical.

5.3 L'inscription se fera en suivant les liens ci-dessous :

- pour la régates du samedi 03 juin :

https://srh.axyomes.com/client/regate_1.php?regate_id=119770&controle=6fb90b89

- pour la régates du dimanche 04 juin :

https://srh.axyomes.com/client/regate_1.php?regate_id=119771&controle=40e6c3d8

6. PUBLICITÉ DE L'ÉPREUVE [DP]

Les bateaux devront arborer la publicité choisie et fournie par l'Autorité Organisatrice, si celle-ci le décide. Si cette règle est enfreinte, le Code de publicité World Sailing 20.9.2 s'applique.

7. PROGRAMME

7.1 Pour la régates du samedi 03 juin : confirmation des inscriptions **par les accompagnateurs référents** de 09h à 10h45. En cas d'absence d'accompagnateur référent, la confirmation sera faite directement par le(s) coureur(s) concerné(s).

Pour la régates du dimanche 04 juin, la confirmation sera faite à la Ligue de Voile Normandie de 09h à 09h30.

Les entraîneurs rempliront la fiche déclarative entraîneur à la confirmation des inscriptions (document disponible à l'adresse suivante : responsableevenement@lesregates.com)

7.2 Pour la régates du samedi 03 juin, le briefing des entraîneurs/accompagnateurs aura lieu à 11h sur la terrasse du club.

L'heure du briefing entraîneurs/accompagnateurs de la régates du dimanche sera précisée aux concurrents le samedi 03 juin au moment de la remise des prix de la régates.

7.3 Jours de Courses, date et heure du 1er signal d'avertissement :

	Heure du 1 ^{er} signal d'avertissement
Régate du samedi 11 juin	13h00 courses à suivre
Régate du dimanche 12 juin	11h00 courses à suivre

7.4 Palmarès et remise des prix de la régata de samedi : dès que possible après les courses.

8. LIEUX

La zone de course est située dans la Baie du Havre (voir carte marine en annexe).

9. LES PARCOURS

Les parcours de la régata du samedi 03 juin sont de type trapèze.

La finale du championnat de Ligue Dériveurs aura lieu pendant la régata du dimanche 04 juin. Les concurrents qui ne seront pas sélectionnés en finale participeront à un raid côtier qui comptera comme une course. Le parcours du raid sera affiché au tableau officiel le dimanche matin.

10. SYSTEME DE PÉNALITÉ

Pour la régata du samedi 03 juin, la RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.

11. CLASSEMENT

11.1 Deux courses sont nécessaires pour que la régata du samedi 03 juin soit validée. Une course est nécessaire pour valider la régata du dimanche 04 juin.

- 11.2 a) Quand moins de 4 courses ont été validées, le score d'un bateau dans une série sera le total des scores de ses courses.
b) Quand 4 courses ou plus ont été validées, le score d'un bateau dans une série sera le total des scores de ses courses à l'exclusion de son plus mauvais score.

12. ACCOMPAGNATEURS [DP]

- 12.1 Les entraîneurs et les accompagnateurs doivent se préinscrire auprès de l'Autorité organisatrice en renvoyant un mail à l'adresse suivante : responsableevenement@lesregates.com
- 12.2 Les entraîneurs rempliront, au plus tard à la confirmation d'inscription, le formulaire présentant la liste des coureurs qu'ils encadrent sur l'eau pendant l'épreuve.
- 12.3 Les bateaux des entraîneurs/accompagnateurs seront amarrés gratuitement au ponton réservé par l'organisation dans le port de plaisance.

13. PROTECTION DES DONNÉES

13.1 Droit à l'image et à l'apparence :

En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux autorisent l'AO, la FFVoile et leurs sponsors à utiliser gracieusement son image et son nom, à montrer à tout moment (pendant et après la compétition) des photos en mouvement ou statiques, des films ou enregistrements télévisuels, et autres reproductions de lui-même prises lors de la compétition, et ce sur tout support et pour toute utilisation liée à la promotion de leurs activités.

13.2 Utilisation des données personnelles des participants

En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux consentent et autorisent la FFVoile et ses sponsors ainsi que l'autorité organisatrice à utiliser et stocker gracieusement leurs données personnelles. Ces données pourront faire l'objet de publication de la FFVoile et ses sponsors. La FFVoile en particulier, mais également ses sponsors pourront utiliser ces données pour

le développement de logiciels ou pour une finalité marketing. Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), tout concurrent ayant communiqué des données personnelles à la FFVoile peut exercer son droit d'accès aux données le concernant, les faire rectifier et, selon les situations, les supprimer, les limiter, et s'y opposer, en contactant dpo@ffvoile.fr ou par courrier au siège social de la Fédération Française de Voile en précisant que la demande est relative aux données personnelles.

14. ETABLISSEMENT DES RISQUES

La RCV 3 stipule : « La décision d'un bateau de participer à une course ou de rester en course est de sa seule responsabilité. » En participant à cette épreuve, chaque concurrent accepte et reconnaît que la voile est une activité potentiellement dangereuse avec des risques inhérents. Ces risques comprennent des vents forts et une mer agitée, les changements soudains de conditions météorologiques, la défaillance de l'équipement, les erreurs dans la manœuvre du bateau, la mauvaise navigation d'autres bateaux, la perte d'équilibre sur une surface instable et la fatigue, entraînant un risque accru de blessures. Le risque de dommage matériel et/ou corporel est donc inhérent au sport de la voile.

15. PRIX

Pour la régates du samedi 03 juin, des prix seront distribués aux 3 premiers de chaque série et aux 3 premières filles de chaque série si elles ne sont pas déjà récompensées.

16. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Pour toutes informations complémentaires, veuillez contacter la Société des Régates du Havre à l'adresse suivante : responsableevenement@lesregates.com ou srh@lesregates.com – tél : 02 35 42 41 21

ZONE DE COURSE



Navigation interdite dans le chenal du Havre

HORAIRES DE MAREE

Samedi 03 juin 2023				Dimanche 04 juin 2023			
BM	79	05h37	1,86 m	BM	84	06h23	1,62 m
PM		10h59	7,43 m	PM		11h42	7,57 m
BM	82	17h59	1,80 m	BM		18h44	1,66 m
PM		23h18	7,64 m				

